



Recouvrement par huissier

Par **swinkyshadow**, le **22/09/2016** à **17:05**

bonjour,

je viens de recevoir un courrier simple notifié urgent en entête dans lequel une étude notariale se dit mandatée par le trésor public et me demande de payer 431.47€ suite à un excès de vitesse je n'ai jamais reçu d'avis de contravention à cette date mais bizarrement c'est bien ma plaque d'immatriculation qui est écrite en tout petit en bas de page.

on me dit aussi que quelqu'un va se présenter à notre domicile mais aucun avis de passage à la date indiquée.

un adresse mail qui existe bien me demande de payer par carte ou mandat cash...

je ne sais pas quoi penser.

j'ai déjà eu par internet un fake free qui m'a demandé de régler une fausse facture.le numéro de cette étude ne répond pas aujourd'hui.

quelle est la marche à suivre ?

si cette infraction est avérée peut-on avoir un recours pour revenir à l'amande de départ puisque je n'ai jamais reçu l'avis indiqué et que de bonne foi je paie toujours mes PV (j'en ai eu d'autres à postériori...)?

merci de m'aiguiller.

Par **goofyto8**, le **22/09/2016** à **17:14**

bonsoir,

C'est probablement une escroquerie qui veut profiter de la méconnaissance du public sur la verbalisation par caméra.

Par **kataga**, le **22/09/2016** à **17:21**

Bjr,
une étude "notariale" ?? ou d'huissier ?

Par **aleas**, le **22/09/2016** à **23:23**

Bonsoir,

Pour savoir si vous devez payer une contravention il faut vous rendre à la "trésorerie amende" demander un bulletin de situation, alias BSCAP, et vous verrez si vous êtes ou pas concerné.

Si vous ne devez rien il serait utile de signaler ces agissements à qui de droit, procureur de la République par exemple.

Par **BrunoDeprais**, le **23/09/2016** à **00:08**

C'est une tentative d'arnaque.

Un notaire qui demande de payer un PV par un mandat cash.....